Les bourses aux collégiens

Le Département de Vaucluse accompagne les familles pour alléger le coût de la scolarité de leurs enfants.

Pour qui ?

- Les collégiens boursiers d'État, résidant en Vaucluse, inscrits dans un collège public ou privé sous contrat, en Vaucluse ou dans un autre département.

Quelles sont les conditions d'octroi ?

- Etre domicilié dans le Vaucluse,
- Etre inscrit dans un collège public ou privé sous contrat dans le Vaucluse ou un autre département.

Comment obtenir le dossier ?

- En téléchargeant le dossier,
- En retirant le dossier au collège où l'enfant est scolarisé

Quand déposer sa demande ?

La date limite de dépôt du dossier au collège a été fixée au 30 novembre 2023 pour l'année scolaire 2023-2024. *Tout dossier parvenu hors délai, ne pourra être instruit.*

Où doit-on déposer le dossier ?

- Uniquement au collège où l'enfant est scolarisé, seule la date de dépôt au collège fait foi.

Quand se fait le versement ?

- Entre mi-juin et mi-juillet de l'année scolaire de référence.

CONTACT

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

rue Viala
CS 60516
84909 Avignon cedex 9

0490161500

CONTACTER

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09